

Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Arcelot, le 10 novembre 2019

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Tir à l'Arc qui se déroulera :

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019 A 14h00 salle du Rocher 3 rue du Rocher, 21160 Marsannay la Côte

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Rapport moral du Président,
- √ approbation du P.V. de l'assemblée générale du 05 janvier 2019
- ✓ Bilan financier 2019
- ✓ Approbation des comptes 2019
- ✓ Présentation du budget 2020
- ✓ Approbation du budget 2020
- ✓ Montant de la cotisation 2021
- ✓ Quitus aux membres du bureau
- ✓ Rapport des commissions
- ✓ Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA,
- ✓ Trophée des mixtes 2020
- ✓ Questions diverses
- ✓ Parole à l'assemblée,
- ✓ Clôture de l'assemblée générale et pot de l'amitié.

Les candidats pour l'élection du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA doivent être licenciés au sein de l'un des clubs de Côte-d'Or. Ils devront se faire connaître auprès de la secrétaire du CD21 avant le 29 novembre 2019 par le biais <u>d'un courrier libre au président ou par mail à adresser à galiannlor@hotmail.fr</u>

Les questions diverses devront être transmises par écrit au Président avant le 1^{er} décembre 2019.

Conformément à nos statuts, un quorum de 50% + 1 adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président(e), mes cordiales salutations.

Le Président du CD 21 Gilles COLLIN